Document cadre

de la formation des candidats au diaconat permanent

CCRFE
Centre Catholique Romand de Formations en Eglise

Introduction

Que ce soit dans le monde professionnel, dans la pastorale ou encore dans un service caritatif, social ou administratif de l'Église, les diacres sont consacrés par l'imposition des mains pour être au service de l'Église et de sa mission dans le monde, en particulier auprès des plus pauvres. Par la diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité, ils sont appelés à annoncer l'Évangile et à le prêcher, à contribuer à la catéchèse et à l'évangélisation, à préparer et célébrer les sacrements du baptême et du mariage, parfois à présider des funérailles, à accompagner les plus pauvres et à rejoindre les personnes les plus éloignées de l'Église (cf. *Lumen Gentium* 29).

Par nature polymorphe, ce ministère requiert des aptitudes tant du point de vue théologique et pastoral que social et existentiel. Il est donc nécessaire que la formation au diaconat permanent prépare les candidats à relever le plus adéquatement possible ces défis. Conscients de cette responsabilité, la COR (13.11.2015), les diocèses de Sion et de Lausanne-Genève-Fribourg, ainsi que l'Abbaye territoriale de Saint-Maurice, ont confié leurs candidats au CCRFE, dès l'automne 2016. La présente formation a été révisée avec l'acceptation de la COR (12.6.2026). Elle s'inspire de *Lumen Gentium* et du décret *Ad Gentes*. Elle tient compte des Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents et des directives en place dans les diocèses romands[1]. Elle ne vise pas uniquement à transmettre des connaissances, mais accompagne progressivement le candidat dans la construction de son identité diaconale.

Le diaconat n'est pas une fonction confiée pour répondre à un manque de prêtres ni un simple engagement bénévole reconnu par l'Église. Il constitue un ministère propre, reçu par le sacrement de l'Ordre, qui configure le baptisé au Christ diacre. La formation a donc pour finalité de préparer des candidats à exercer ce service dans la fidélité à leur vocation en réponse à l'appel du Christ et de l'Église.

I. Les candidats qui suivent la formation au diaconat permanent

1. Une grande diversité de parcours

Les candidats qui se présentent au discernement du diaconat permanent viennent d'horizons très différents. Leur parcours personnel, familial, professionnel et ecclésial constitue une richesse que la formation cherche à accueillir et à valoriser.

Certains sont engagés depuis de nombreuses années dans la pastorale paroissiale ou catégorielle. D'autres exercent leur mission chrétienne principalement dans le monde professionnel ou associatif. Plusieurs sont déjà investis dans des aumôneries spécialisées, des œuvres caritatives ou des mouvements ecclésiaux.

---

[1] Principalement les Diocèses de Sion et de Lausanne, Genève et Fribourg, puisque le Diocèse de Bâle n'ordonne au diaconat permanent que des théologiens, agents pastoraux. Cf. Directives pour l'acheminement au Diaconat permanent du Diocèse de Sion (2024) ; Directives pour l'acheminement au ministère diaconal du Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (2023). Nous nous référons également au Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents (1998).

La formation romande ne cherche pas à uniformiser les profils. Elle accompagne chaque candidat dans son cheminement personnel afin qu'il puisse mettre les dons reçus au service de la mission confiée par l'Église.

II. Les quatre phases du parcours de formation

1. Année de discernement (1 an)

L'année de discernement constitue la porte d'entrée du parcours. Elle n'a pas pour objectif premier d'apporter un ensemble de connaissances théologiques, mais d'aider le candidat et son diocèse à approfondir progressivement l'appel reçu.

Cette année permet au candidat de découvrir plus profondément la vocation diaconale, de mieux connaître les exigences du ministère ordonné et de mesurer les conséquences concrètes de cet engagement sur sa vie personnelle, familiale et professionnelle. Elle comprend également des temps de prière, une récollection et un accompagnement personnel.

À son terme, le discernement se poursuit avec le diocèse, qui décide de l'entrée éventuelle du candidat dans le parcours de formation.

2. Formation théologique de base (1 an)

Certains candidats bénéficient déjà d'une formation théologique ou pastorale préalable, tandis que d'autres sont issus du monde professionnel sans avoir suivi de formation spécifique dans ces domaines. Pour ces derniers, la formation théologique de base permet d'acquérir les principaux fondements de la foi chrétienne nécessaires à l'exercice de leur futur ministère.

Cette formation peut être suivie à distance ou dans le cadre d'un parcours cantonal ou sous une autre forme jugée équivalente par le CCRFE. Cette première année est complétée par trois sessions en présentiel et par la récollection avec l'ensemble des candidats, ainsi que par un stage pastoral.

3. Formation spécifique au diaconat (2 ans)

Répartie sur deux années cycliques, cette formation vise à préparer spécifiquement le candidat à l'exercice du ministère diaconal. Chaque année comprend neuf journées de formation organisées autour des trois grandes dimensions de la diaconie : la liturgie, la Parole (l'annonce) et la charité (cf. *Lumen Gentium* 29).

4. Formation « Diacre récemment ordonné » (DRO) (2 ans)

Cette formation se déroule durant les deux années qui suivent l'ordination, à raison de trois sessions par an. Elle constitue une étape essentielle car la nouveauté de l'expérience ministérielle entre en dialogue avec les apports de la formation. Cette phase est spécifiquement orientée vers la pratique diaconale et la relecture des expériences vécues.

III. Les principes pédagogiques

1. Les quatre dimensions de la formation

La formation cherche à développer chez le candidat les attitudes propres à ce ministère en articulant quatre dimensions complémentaires.

La dimension théologique permet au candidat d'approfondir sa compréhension de la foi de l'Église afin de pouvoir en rendre compte, l'annoncer et dialoguer avec le monde contemporain.

La formation pastorale et pratique prépare progressivement le candidat à l'exercice concret du ministère. Elle met en relation les apports de la formation avec les expériences vécues, notamment à travers les stages, les relectures de pratique et l'accompagnement proposé tout au long du parcours.

La dimension humaine porte une attention particulière à la qualité des relations, à la maturité affective, à la capacité de dialogue, à l'exercice des responsabilités et à l'équilibre entre les différents engagements de la vie.

La dimension spirituelle favorise l'enracinement du ministère dans la prière. Elle accorde une place privilégiée à la Parole de Dieu, à la célébration de l'Eucharistie, à la Liturgie des Heures, aux retraites et à l'accompagnement spirituel.

Ces quatre dimensions ne constituent pas des parcours parallèles. Elles s'enrichissent mutuellement et interagissent tout au long de la formation proposée par le CCRFE.

2. Une pédagogie en lien avec la pratique diaconale

La formation romande repose sur la conviction que les compétences pastorales se développent dans une interaction entre la réflexion théorique et l'expérience concrète du candidat.

> *Il est utile, en effet que les hommes qui accomplissent un ministère vraiment diaconal, ou en prêchant la parole de Dieu, ou en gouvernant au nom du curé et de l'évêque les communautés chrétiennes éloignées, ou en exerçant la charité dans les œuvres sociales ou caritatives, soient fortifiés par l'imposition des mains transmise depuis les apôtres et plus étroitement unis à l'autel, pour qu'ils s'acquittent de leur ministère plus efficacement, au moyen de la grâce sacramentelle du diaconat. (Ad Gentes 16)*

Dans la perspective ouverte par *Ad Gentes*, la formation prend en compte le fait que les candidats exercent, même avant leur ordination, des activités qui relèvent déjà des domaines du service diaconal : la charité, l'annonce de la Parole et la liturgie.

Avant comme après l'ordination, l'articulation entre expérience et formation se réalise ainsi de deux manières :

- par l'approfondissement et la relecture des engagements déjà exercés par le candidat dans les domaines de la charité, de l'annonce de la Parole et de la liturgie ;
- par une formation à l'agir pastoral et diaconal, intégrée aux sessions de formation et, pour les candidats ne disposant pas d'une formation pastorale préalable, complétée par des stages annuels faisant l'objet d'une évaluation.

3. Une formation adaptée à des adultes engagés

La majorité des candidats au diaconat permanent exercent une activité professionnelle. Beaucoup sont époux et pères de famille. Leur disponibilité pour la formation est donc naturellement limitée. Cette réalité a conduit le CCRFE à développer une pédagogie adaptée aux adultes en activité. Les journées de formation sont réparties tout au long de l'année, surtout les samedis, afin de permettre une intégration sans déséquilibrer la vie familiale ou professionnelle. Elles demandent toutefois un engagement personnel important. Entre les sessions, les candidats consacrent du temps aux lectures, aux travaux personnels, à leur insertion pastorale, à la prière et à la relecture de leur expérience. La qualité de la formation dépend largement de cet investissement personnel.

4. Une pédagogie participative

Les sessions de formation privilégient les échanges entre participants. Les candidats arrivent avec une expérience humaine, professionnelle et ecclésiale souvent riche. La formation cherche à valoriser ces compétences et à permettre leur mise en commun. Dans la mesure du possible une pédagogie inversée est mise en œuvre.

IV. Une formation en dialogue avec le discernement vocationnel

1. Le discernement vocationnel

Le discernement vocationnel accompagne l'ensemble du parcours du candidat. Il est de la responsabilité des diocèses et du territoire abbatial. Il repose sur plusieurs regards complémentaires : celui du candidat lui-même, celui de son épouse lorsqu'il est marié, celui des responsables diocésains, du responsable de la formation, des personnes qui travaillent avec lui dans les différents lieux d'engagement pastoral. L'ordination diaconale apparaît ainsi comme l'aboutissement d'un long chemin de maturation.

Le CCRFE y collabore en accompagnant le candidat. Chaque phase de la formation est l'occasion de vérifier progressivement sa capacité à exercer un ministère ordonné et son aptitude à collaborer avec les autres acteurs pastoraux.

2. Cheminement avec les épouses des candidats

Pour le candidat marié, le chemin vers le diaconat implique également l'épouse. L'Église reconnaît en effet que le ministère du diacre marié s'inscrit dans une histoire familiale concrète. Le soutien, la liberté et l'adhésion de l'épouse constituent des éléments nécessaires du discernement. Des rencontres annuelles spécifiques sont organisées. Elles permettent d'échanger avec des épouses de diacres et d'aborder les questions que cette vocation soulève pour le couple et la famille.

Sans être elle-même formellement engagée dans le parcours de formation, l'épouse est invitée à y participer dans la mesure de ses possibilités. Durant l'année de discernement, sa présence est toutefois requise à un nombre limité de rencontres, afin qu'elle puisse discerner, avec son mari, les implications du futur ministère diaconal pour leur vie de couple et de famille. Par la suite, sa participation demeure vivement encouragée, sans être obligatoire.

3. Spécificité du diaconat célibataire

Le diacre demeure dans l'état de vie dans lequel il a été ordonné. Le célibat de certains candidats requiert ainsi un accompagnement et une formation spécifiques. L'ordination sacramentelle s'inscrit, pour eux, dans un choix libre du célibat, qui demande à être discerné, approfondi et soutenu tout au long du parcours de formation.

V. Les acteurs de la formation

La qualité d'une formation ne repose pas uniquement sur son contenu. Elle dépend également de la collaboration entre ses différents acteurs qui sont :

1. Le candidat

Le candidat est le premier responsable de sa formation. Il est appelé à s'engager activement dans toutes les dimensions du parcours : journées de formation, travaux personnels, insertion pastorale, accompagnement spirituel, stages, relectures et vie de prière.

2. Le diocèse

L'appel au diaconat est toujours un appel pour une Église particulière. Le diocèse demeure donc responsable du discernement vocationnel, de l'admission aux différentes phases du parcours et, en définitive, de l'ordination. Tout au long de la formation, il accompagne le candidat afin de vérifier progressivement son aptitude au ministère et de discerner les besoins pastoraux auxquels vers lesquels il sera envoyé.

Le dialogue entre le diocèse et le CCRFE permet d'assurer un suivi cohérent des candidats et de tenir compte de leur évolution tout au long du parcours.

3. Le CCRFE

Le Centre Catholique Romand de Formations en Église assure la coordination générale de la formation et veille à sa cohérence avec les autres filières. Il travaille en étroite collaboration avec les responsables diocésains.

4. Le responsable de la formation

Le responsable de la formation est nommé par la COR sur proposition du CCRFE dont il devient membre de l'équipe de formation. En lien avec la direction du CCRFE, il assure la coordination du parcours et collabore avec les diocèses dans le discernement et l'accompagnement des candidats.

- Il élabore les programmes annuels, choisit les intervenants, organise les journées de formation, assure le suivi pédagogique des candidats, ainsi que les validations. Il accompagne les candidats dans l'intégration des ressources théologiques et pratiques.
- Il accompagne le discernement des candidats et fait des rapports réguliers aux autorités pastorales.

5. Les accompagnateurs

Le cheminement du candidat est enrichi par plusieurs formes d'accompagnement.

- L'accompagnateur spirituel, choisis par le candidat, aide ce-dernier à discerner l'action de Dieu dans son histoire personnelle et dans son appel au ministère.
- Le responsable pastoral ou le curé du lieu d'engagement accompagne quant à lui l'insertion concrète dans la mission confiée par l'Église.
- Dans le diocèse LGF, la constitution d'un groupe d'accompagnement est conseillée dès la deuxième année de formation. Ce groupe contribue au discernement, à la construction de l'identité diaconale du candidat et à la définition de sa lettre de mission, ainsi qu'à son insertion dans la communauté locale.

VI. Reconnaissance de la formation

La formation s'étend sur six ans : quatre années avant l'ordination et deux années après celle-ci. Le rythme et les modalités de formation varient selon les différentes phases du parcours. À cela s'ajoutent le travail personnel d'assimilation et de restitution, une retraite annuelle de trois jours, les stages ainsi que les travaux pratiques. L'ensemble du parcours représente environ 600 heures didactiques. Le candidat qui accomplit avec succès cette formation peut obtenir le Certificat de pratique pastorale (CPP), spécialisation diaconat.

VII. Aspects financiers et structurels

- Un écolage annuel est facturé aux candidats. Chaque candidat est en mesure de demander à l'autorité ecclésiale compétente une bourse ou un remboursement de cet écolage.
- Le lieu habituel de la formation est le CCRFE, rue de l'Hôpital 11 à Fribourg ; l'infrastructure est mise à disposition des candidats comme de tous les bénéficiaires de formation du CCRFE.

VIII. Recherche et réflexion

La mise en œuvre de cette formation s'accompagne d'une réflexion théologique et pastorale sur la place et la mission propres du ministère diaconal pluriforme dans la vie et la mission de l'Église locale. Le CCRFE entend ainsi contribuer à mieux discerner la nécessité ecclésiologique du diaconat, les besoins pastoraux auxquels il est appelé à répondre et les appels concrets à ce ministère.

Conclusion

Le présent document constitue le cadre de référence de la formation romande des candidats au diaconat permanent. Il pourra être régulièrement adapté afin de répondre à l'évolution des besoins pastoraux, tout en conservant les principes fondamentaux qui inspirent la préparation au ministère diaconal.